

Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous quelques informations importantes

## RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2020/2021 est le **mardi 1 septembre 2020**

### *Entrée au 102 Avenue de Laon*

➔ **Accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> par les professeurs principaux**

**A 9h10** : les élèves viennent avec leur cartable, un agenda, quelques feuilles, une trousse avec crayons. Ils recevront ce même jour leur emploi du temps ainsi que leurs manuels scolaires.

**Fin des cours à 12h20 pour les externes et 13h pour les demi-pensionnaires.**

➔ **Accueil des élèves de 5<sup>ème</sup> par les professeurs principaux**

**A 13h45** : même modalité qu'en 6<sup>ème</sup>. **Fin des cours à 15h40.**

➔ **Accueil des élèves de 4<sup>ème</sup> par les professeurs principaux**

**A 14h15** : même modalité qu'en 6<sup>ème</sup>. **Fin des cours à 16h50.**

➔ **Accueil des élèves de 3<sup>ème</sup> par les professeurs principaux**

**A 14h45** : même modalité qu'en 6<sup>ème</sup>. **Fin des cours à 16h50.**

**Mercredi 2 septembre 2020** : Cours normaux pour l'ensemble des classes du Collège selon les horaires de l'emploi du temps.

## HORAIRES DES COURS

L'emploi du temps sera remis à l'élève le jour de la rentrée.

Les horaires de cours sont les suivants : De 8 h 15 à 17 h 45

Cours le mercredi matin. Pas de cours le samedi.

## VIE SCOLAIRE - ABSENCES

Vous devez signaler toute absence auprès du service de la vie scolaire Collège, en contactant la ligne directe : 03.26.47.98.57, **de 8h / 12h30 et 13h30 / 18h.**

## ECOLE DIRECTE

**Le code d'accès et le mot de passe vous seront fournis en septembre pour les nouveaux élèves.**

Les élèves **déjà présents l'année dernière**, ainsi que leurs familles, conservent le même mot de passe, et même identifiant.

Ecole Directe est le lien entre les élèves, les familles et l'établissement. Vous y retrouverez la facturation, les résultats scolaires, le cahier de texte, l'emploi du temps, etc...

Nous vous conseillons de vous y connecter très régulièrement.

## TARIFS ANNUELS

2020-2021		Services supplémentaires		
		Garderie matin	Demi-pension	Garderie soir
Ecole	590	168*	950	240*
Collège	730		950	
Lycée Professionnel	700		880	

\* Ce service supplémentaire est proposé aux élèves du premier degré. Le tarif indiqué est valable pour 4 jours par semaine. Un tarif dégressif est également proposé.

### Autres frais à prévoir :

A ce montant, il faut ajouter entre 100 euros pour le collège et 80 euros pour le lycée (frais pédagogiques, pastorale, autres).

### A noter :

- Les élèves sont couverts pour le risque "Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz. Tous les élèves sont couverts pour le risque "Trajet" et "Extra-Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz.

La facture annuelle est adressée fin septembre.

**Son règlement s'effectue par prélèvements automatiques mensuels** (9 prélèvements le 7 de chaque mois d'octobre à juin).

## BOURSES ET FONDS SOCIAUX

Le Collège et le LP accueillent les élèves boursiers. Certaines bourses peuvent être cumulées.

Il existe un fonds social Collégien/Lycéen. **Ces aides sont réservées aux familles qui rencontrent de grandes difficultés financières.** Des informations sont données aux familles, par circulaires remises à l'élève par l'intermédiaire d'Ecole Directe.

## MANUELS SCOLAIRES

Pour le Collège, les livres sont fournis par l'établissement, en contrepartie d'une caution de 115.25 € et d'une "convention de prêt de livres à titre gratuit des manuels scolaires" signée par la famille (en pièce jointe).

## R.G.P.D.

En vertu de la mise en conformité du Règlement Général de la Protection des Données, nous pouvons être amenés, tout en respectant la loi informatique et liberté, à communiquer certaines informations vous concernant :

- Soit auprès de l'A.P.E.L (association des parents d'élèves)
- Soit auprès de l'organisme en charge de la réalisation de notre brochure de présentation du groupe

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas que certaines de ces données soient transmises, nous vous serions grés de bien vouloir nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 15 septembre 2020.